Annexe b – Pertes de fonds – Plantations pérennes et pépinières - Cultures pérennes – Pieds de vigne

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **N° PACAGE :** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : ……...

Age(s) de la vigne à la date du sinistre (années)	Nombre de pieds sinistrés par parcelle ou ilôt *				N° de parcelle(s) cadastrale(s) (possibilité de regrouper les parcelles par ilot de vigne)
	Jeunes pieds 1ères feuilles au sein de vignes déjà en production	Jeunes pieds 2èmes feuilles au sein de vignes déjà en production	Jeunes vignes 1ères feuilles	Jeunes vignes 2 èmes feuilles	

*** Facture(s) d'achat des pieds replantés suite au gel à joindre au formulaire de demande d'indemnisation (document(s) pouvant être transmis ultérieurement mais avant le 31 décembre 2022 si achat non réalisé à ce jour)**

Date : **Signature :**